

Direction des ressources humaines

Date d'établissement : 01/06/2014

Date de mise à jour : 07/02/2023

PROFIL DE POSTE

La description de ce poste ne constitue pas un cadre rigide. Son contenu est susceptible d'évolution et d'adaptation en fonction des besoins dans un contexte donné.

IDENTIFICATION

- **INTITULE DU POSTE** :

Maître-nageur sauveteur sur la plage de la base de loisirs d'Orthez-Biron

- **SITUATION DANS L'ORGANIGRAMME** :

Pôle développement économique – service tourisme

Etablissement (lieu de travail) : Base de loisirs Orthez-Biron
Avenue Marcel Paul
64300 BIRON

- **REF. NOMENCLATURE DES METIERS TERRITORIAUX**

- **CATEGORIE ET GRADES D'ACCES** :

Catégorie B – Educateur territorial des activités physiques et sportives contractuel
Indice Brut 563 majoré 477
Salaire brut mensuel 2 235.23 €

- **DATE DE VACANCE DU POSTE** : du 1^{er} juillet au 27 août 2023

CONTENU DU POSTE

- **MISSION(S)**

Assurer la surveillance de la baignade d'accès payant de la plage de la base de loisirs.

- **PRINCIPALES FONCTIONS (OU ACTIVITES) A EXERCER**

Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements à risque des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.

Intervenir rapidement et efficacement, assurer le sauvetage, les premiers secours et la réanimation avant l'arrivée des services du SDIS.

Prévenir les usagers des risques de la baignade, informer sur les comportements à risques.

Participer à l'entretien du plan d'eau et au contrôle de la qualité de l'eau.

Appliquer le règlement intérieur de la plage et la réglementation, les faire respecter par les usagers.

Appliquer les procédures d'interventions destinées à assurer la sécurité des utilisateurs (notamment le POSS).

Assurer la sécurité physique et sanitaire des baigneurs y compris avant leur arrivée : remise en place des lignes d'eau.

Renseigner et conseiller les usagers.

- **PRINCIPALES TACHES A EFFECTUER**

Prendre le sac de secours, le matériel de secours et le défibrillateur au chalet d'accueil tous les matins et les ramener tous les soirs. S'assurer du contenu du sac de secours. Contrôler le matériel de secours tous les jours. Détecter les anomalies des matériels.

Installer les drapeaux de la zone de baignade et les chaises de surveillance le matin et les retirer le soir.

Dresser le drapeau de baignade le matin et le retirer le soir.

Sortir le kayak du local à gilets et l'installer à côté du drapeau de la zone de baignade le matin et le ranger le soir.

Détacher les pédalos le matin et les rattacher le soir. Installer les paddles (stockés dans le local à gilets) sur la barrière de l'entrée et les ranger le soir.

Installer le filet du home-ball (stocké dans le poste de secours) et les paniers du disc golf (stockés dans le local à gilets et les toilettes handi) le matin et les ranger le soir.

Afficher la température de l'air et de l'eau à 11h et 14h à l'entrée et sur le poste de secours.

La plage étant labellisée handiplage niveau 2 : aider à l'utilisation du « tiralo », installer sur demande le flexible avec pommeau de douche au robinet d'eau extérieur du poste de secours.

Participer à l'entretien et au fonctionnement de la plage et des activités nautiques.

En cas d'interdiction de baignade, l'agent peut être amené à effectuer d'autres tâches sur le site de la base de loisirs.

- **PRINCIPALES RELATIONS FONCTIONNELLES**

- Avec le responsable du service tourisme et les autres agents du service

- **POSITION HIERARCHIQUE**

- Sous l'autorité du responsable du service tourisme.

- **DIFFICULTES ET SUJETIONS INHERENTES AU POSTE**

- BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation), BPJEPS AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport, option Activités Aquatiques et de la Natation) ou autre diplôme universitaire conférant le titre de MNS (licence STAPS entraînement et UE Aquatique).

- A jour du CAEPMNS, Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de MNS (révision quinquennale).
 - Carte professionnelle à jour.
 - Formation continue annuelle en secourisme : PSE1 (premier secours en équipe 1) + utilisation défibrillateur (valable 1 an à compter du 1er janvier suivant) ou PSE 2.
 - Certificat médical annuel attestant que l'intéressé ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements d'accès payant.
 - Travail le week-end, les jours fériés et les dimanches.
 - Un jour de repos par semaine.
 - Travail en journée continue.
 - Pause déjeuner de 20 minutes sur place en fonction de l'affluence.
 - Heures supplémentaires en fonction de la fréquentation (heures supplémentaires rémunérées).
 - Congés payés ou fixés par l'autorité territoriale en fonction des intempéries, de la dégradation de la qualité de l'eau, de l'impossibilité d'ouverture de la plage, de la fréquentation du site.
 - Recrutement par voie contractuelle, emploi saisonnier.
- **COMPETENCES**
 - **Connaissances**
 - Pédagogie des activités physiques et sportives (techniques et outils).
 - Réglementation des activités aquatiques.
 - Règles d'utilisation du matériel aquatique et des équipements.
 - Cadre juridique et environnement professionnel des APS.
 - POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) et procédures d'urgence en cas d'incident.
 - Diplômes : BEESAN ou BP JEPS AAN
 - Langues : anglais et espagnol souhaité.
 - **Savoir-faire**
 - Contrôler l'application des règles de sécurité.
 - S'adapter pour assurer la continuité du service public.
 - **Comportements**
 - Rigueur et autonomie dans son travail,
 - Qualités relationnelles et sens du service public,
 - Discrétion, réserve,
 - Capacité à travailler en équipe.
 - Aptitude physique à l'exercice de la profession.
 - Respect de la hiérarchie.
 - Sens de la pédagogie, patience et disponibilité.
 - Adaptabilité en fonction des besoins du service.
 - Réactivité / sang-froid / résistance au stress en cas de danger dans les situations graves et d'urgence.